

# Vainqueur des Alpes/Champion des Alpes

Chaque année, différents titres de Vainqueur des Alpes sont attribués lors d'expositions internationales de la FCI et organisées en Suisse, en Allemagne et en Autriche. Les expositions des Vainqueurs des Alpes sont chaque année annoncées par les Associations faïtières (SCS/SKG, VDH et ÖKV).



Les titres sont attribués lors des expositions suivantes:

## **Suisse**

Kreuzlingen, 21/22 mai 2016

Genève, 19 novembre 2016

## **Allemagne**

Nürnberg, 9/10 janvier 2016

Offenburg, 12/13 mars 2016

Karlsruhe, 12/13 novembre 2016

## **Autriche**

Klagenfurt, 18/19 juin 2016

Innsbruck, 13/14 août 2016

## **Les titres des Vainqueurs des Alpes**

Le titre de «**Vainqueur des Alpes**» est attribué aux deux chiens CACIB (Classes : Ouvert, Intermédiaire, Champion et Chien d'utilité).

Le titre de «**Jeune vainqueur des Alpes**» peut être attribué à la meilleure femelle et au meilleur mâle de chaque race lors d'une exposition des vainqueurs des Alpes (Classe : Jeunes) pour autant qu'ils aient obtenu un V1.

Le titre de «**Vainqueur vétérán des Alpes**» peut être attribué à la meilleure femelle et au meilleur mâle de chaque race lors d'une exposition des vainqueurs des Alpes (Classe : Vétérans).

C'est le juge qui décide de l'attribution du titre.

L'attribution du titre ne peut faire l'objet d'aucune contestation juridique.

## **Les titres de Champion des Alpes**

Le titre de «**Champion des Alpes**» est attribué aux chiens qui ont obtenu trois titres de Vainqueur des Alpes et un autre certificat d'aptitude CAC. La condition est que les titres aient été attribués dans trois pays différents (Allemagne, Autriche et Suisse) et par trois juges différents. L'autre certificat d'aptitude CAC doit être attribué dans le pays qui a octroyé le titre de « Champion des Alpes ». Le titre de «Champion des Alpes» autorise le départ dans la classe Champion.

Le titre de «**Jeune champion des Alpes**» est attribué aux chiens qui ont déjà reçu deux titres de Jeune vainqueur des Alpes. La condition est que ces titres aient été obtenus dans deux pays différents (Allemagne, Autriche ou Suisse) et octroyés par deux juges différents.

Le titre de «**Champion Vétérane des Alpes**» est attribué aux chiens qui ont déjà reçu deux titres de Vainqueur vétérane des Alpes. La condition est que ces titres aient été obtenus dans deux pays différents (Allemagne Autriche ou Suisse) et octroyés par deux juges différents.

## **Demande de titre**

C'est le propriétaire du chien qui est autorisé à faire la demande. En cas de changement de propriétaire durant la période de certification, les certificats acquis accompagnent le chien et sont transmis au nouveau propriétaire.

## **Quels documents faut-il faire parvenir**

Les documents suivants sont nécessaires à la reconnaissance :

- **Champion des Alpes:** Copies des trois diplômes de vainqueur des Alpes ainsi que l'attestation de l'autre certificat CAC qui ont été remis à l'Association faîtière pour l'établissement du titre
- **Jeune Champion des Alpes:** Copies des deux diplômes de Jeune vainqueur des Alpes
- **Champion Vétérane des Alpes:** Copies des deux diplômes de Vainqueur vétérane des Alpes
- Copie du pedigree ou du certificat d'enregistrement
- Données du propriétaire avec l'adresse actuelle (sera inscrite sur le diplôme du titre)

## **Où faut-il adresser les documents?**

Les titres de «Champion des Alpes, de «Jeune Champion des Alpes» et de «Champion Vétérane des Alpes» peuvent être demandés au choix à l'une des trois Associations faîtières (VDH, ÖKV ou SKG).

Veuillez envoyer les documents à l'adresse suivante:

Secrétariat SCS/SKG  
À l'att. de Madame Beatrice Kull  
Case postale 8276  
CH-3001 Berne

## **Quelles sont les taxes pour les titres?**

Le montant pour l'établissement du titre s'élève à:

- |                                                                             |                        |
|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|
| • Certificat du titre «Champion des Alpes» avec diplôme et plaquette en or  | 55,00 CHF / 50,00 Euro |
| • Certificat du titre de «Champion des Alpes» avec diplôme (sans plaquette) | 49,00 CHF / 45,00 Euro |
| • Certificat du titre de «Jeune Champion des Alpes avec diplôme»            | 38,00 CHF / 35,00 Euro |
| • Certificat du titre de «Champion Vétérane des Alpes» avec diplôme         | 38,00 CHF / 35,00 Euro |